



Les énergies renouvelables, première source de production électrique au Maroc avant 2027

Les énergies renouvelables, première source de production électrique au Maroc avant 2027 Suite aux Instructions Royales, un coup d'accélérateur a été donné à la transition énergétique nationale. Selon les nouvelles projections du gouvernement, l'objectif fixé pour 2030 d'atteindre une part de 52% du mix électrique pour les énergies renouvelables sera probablement atteint avant 2027. Au vu des projets en cours et ceux programmés, cette part atteindra même 55% en 2027, sur une capacité installée globale – toutes sources confondues – de 19.415 MW. D'ici 4 ans, les énergies renouvelables deviendront ainsi la première source de production électrique au Maroc. Historique. Les énergies renouvelables devraient devenir d'ici 4 ans la première source de production électrique au Maroc, devant les sources énergétiques fossiles. Au regard des projets en cours et ceux programmés, l'objectif de 52% (du mix électrique) fixé pour 2030 sera atteint avant 2027, selon le gouvernement. «Au vu de la planification projetée par le gestionnaire du réseau national de transport, la part des énergies renouvelables (EnR) dans le mix électrique en 2027 serait de 55% pour une capacité globale installée de 19.415 MW», affirme l'Exécutif à l'occasion de la publication du projet de loi de Finances 2024. Selon le gouvernement, le programme de développement des EnR, qui fait l'objet d'un suivi particulier par S.M. le Roi Mohammed VI, constitue une composante principale de la stratégie de transition énergétique et contribue à la réduction de la dépendance énergétique du Maroc, qui devrait passer de 97% en 2018 à 82% en

2030. Compte tenu des nouveaux enjeux liés notamment aux besoins de décarbonation de l'économie et de disponibilité d'énergie à bas coût pour accompagner la dynamique d'investissement, et suite aux Instructions Royales lors de la réunion de travail consacrée au développement des énergies renouvelables, tenue le 22 novembre 2022, un coup d'accélérateur a été donné afin d'atteindre les objectifs escomptés de la stratégie énergétique nationale à l'horizon 2030, liés principalement à l'augmentation de la part des énergies vertes à plus de 52% dans la puissance électrique installée. Le portefeuille des projets des énergies renouvelables se renforce. Ainsi, à fin septembre 2023, la puissance renouvelable installée a atteint 4.500 mégawatts (MW), soit une part EnR de près de 40% du mix électrique national (contre environ 37% à fin 2022), qui devra se renforcer à 42% fin décembre prochain. Le portefeuille des projets EnR à réaliser par Masen (Agence marocaine pour l'énergie durable) et le secteur privé (loi n° 13-09) entre 2023 et 2027 concerne une capacité additionnelle de 4.128 MW, 2.625 MW en projets solaires et 1.503 MW en projets éoliens. Au niveau de l'énergie, l'année 2023 a été marquée par l'octroi d'une autorisation en régime d'autoproduction, pour la réalisation d'un programme de 5 centrales photovoltaïques (PV) du Groupe OCP, d'une capacité globale de 301 MW, dont la première phase d'une capacité de 200 MW est prévue pour être mise en service cette année. S'ajoute à cela l'octroi des autorisations pour le développement de 7 projets solaires PV d'une capacité totale de 333 MW répartis sur 7 sites au niveau du territoire national dans le cadre de la première phase du projet Noor PV II, ainsi que l'octroi des autorisations au profit des entreprises et sociétés industrielles en régime d'autoproduction pour 26 projets solaires photovoltaïques d'une capacité globale de 44 MW. L'année 2023 a connu, en outre, l'accélération du projet Noor-Midelt 1, d'une capacité d'environ 795 MW, la sélection préliminaire des groupes d'entreprises qui entreprendront le développement du projet Noor-Midelt 2 d'une capacité d'environ 400 MW, et la programmation de la réalisation de Noor-Midelt 3 d'une capacité d'environ 400 MW. Pour ce qui est de l'énergie éolienne, durant cette année, des autorisations ont été accordées pour 2 projets dans le cadre de la loi n° 13-09. Il s'agit du parc éolien « Boujmil » d'une capacité de 95 MW et du projet éolien « Aftissat III » d'une capacité de 100 MW. De même, les autorisations définitives ont été octroyées pour l'exploitation du parc éolien « Akhfennir II » de 100,24 MW et « Aftissat I » de 201,6 MW dans le cadre de la loi n° 13-09. À noter que 2023 a aussi connu la mise en service du parc éolien Boujdour de 300 MW (dans le cadre du programme éolien intégré de 850 MW), ainsi que le projet « Aftissat 2 » de 200 MW (dans le cadre de la loi n° 13-09). Par ailleurs, la reconstruction (Repowering) du parc éolien « Koudia El Baïda » de 100 MW s'est accélérée cette année. S'agissant de l'énergie hydroélectrique, le secteur a connu la poursuite des travaux de construction de la Station de transfert d'énergie par pompage (STEP) d'Abdelmoumen de 350 MW, l'objectif étant d'assurer sa mise en service d'ici fin 2023. Rappelons que dans l'hydraulique, le Royaume abrite plus de 25 usines totalisant environ 1.770 MW. Une offre Maroc de l'hydrogène vert Suite à l'élaboration de l'Offre Maroc relative à l'hydrogène vert, Sa Majesté le Roi a donné Ses Instructions au gouvernement pour entreprendre la mise en oeuvre rapide et qualitative de ce projet de manière à valoriser les atouts dont dispose le Royaume dans ce domaine. À cet effet, une réunion a été tenue le 5 septembre 2023, sous la présidence du Chef du gouvernement, afin de déployer les démarches nécessaires pour le lancement d'une Offre Maroc opérationnelle et incitative couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière de l'hydrogène vert. Selon le gouvernement, l'Offre porte sur trois axes principaux : les options de Zoning Hydrogène, l'analyse des Business Models en choisissant les investisseurs et les dispositifs d'incitation pour accompagner ce projet. Par ailleurs, Masen a lancé les diligences pour l'évaluation de la faisabilité d'un projet de référence Power-to-X qui se composera d'une usine de production d'hydrogène vert et de produits dérivés et qui sera alimentée en électricité verte (PV/éolien) et en eau dessalée. Le 23/10/2023 Source web par : lematin